



FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

Préambule

Lieu de rencontre entre experts, chercheurs et artistes, les commissions

- *Assurent une veille pédagogique et artistique, collectent des renseignements sur les domaines les concernant, apportent leur expertise aux élus et permanents de la CMF, rédigent les comptes rendus et les rapports utiles ;*
- *Initient et encadrent, avec l'appui de la CMF, des actions sur le terrain ;*
- *Choisissent des œuvres musicales et outils pédagogiques à destination des établissements afin de fixer un programme cohérent allant du 1er au 3ème cycle et favorisant la mobilité des élèves d'un établissement à l'autre ;*
- *Sélectionnent des œuvres musicales à destination des ensembles musicaux par division.*

Projets et actions

- Les membres des commissions ont toute latitude pour proposer selon les orientations de la CMF, des projets valorisant leurs disciplines ou leurs pratiques. Ils peuvent proposer des formations dans le cadre de la professionnalisation des enseignants ou directeurs d'ensembles instrumentaux et vocaux, organiser des rencontres et autres événements compatibles avec la vie de la CMF et de ses fédérations. Ces projets sont ensuite présentés au Bureau de la CMF qui décide de la suite à y accorder ;
- Les commissions "Enseignement" actualisent les fiches d'acquisitions selon les orientations pédagogiques de la CMF et du ministère de la Culture. De ces préconisations découlent des choix annuels de morceaux classés par cycle afin d'alimenter les répertoires des établissements. De courtes notes explicatives viendront argumenter ces choix ;
- Les commissions "Pratique collective" choisissent des morceaux références (libres ou imposés) pour les concours, les championnats ou autres rencontres et concerts.

Le groupe de travail « Pédagogie »

Le groupe « Pédagogie » rassemble des membres de la CMF (CA, bureau et salariés) et, depuis novembre 2020, les membres des commissions « instruments » qui ont répondu à notre sollicitation. L'enjeu en est d'actualiser les documents édités par la CMF depuis de nombreuses années mais aussi de produire des textes révélant toutes les richesses pédagogiques que recèle son réseau riche et dense.

Élaboration des Répertoires conseils

- Les commissions privilégient les nouveautés, tiennent compte des attentes des publics et, pour l'enseignement, de l'évolution du Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre, des schémas départementaux le cas échéant ;

- Elles veillent à ce que l'œuvre soit bien éditée, disponible et référencée (non épuisée) et d'un coût raisonnable. Toutefois une œuvre contemporaine non éditée et libre de droit pourra aussi trouver sa place dans les répertoires. Ils vérifieront que la durée des morceaux est adaptée aux préconisations ministérielles, que la diversité des langages est respectée ;
- La CMF préconisant des évaluations formatives, les membres des commissions veilleront à ne pas surdimensionner les difficultés et à rester dans les attendus de chaque cycle, y compris en matière de créativité ;
- La seule limitation technologique dans le choix des œuvres sera liée à l'accessibilité du matériel (petits logiciels par exemple) et à sa possible maîtrise. Il conviendra de le préciser ;
- Pour éviter des conflits d'intérêt, les membres des commissions ne peuvent sélectionner qu'une seule partition par an ayant un lien avec eux : soit qu'ils en soient le compositeur, l'arrangeur ou l'éditeur, soit qu'il s'agisse d'un membre de leur famille. En cas de manquement à cette règle, l'élu référent de la CMF présentera une demande de dérogation justifiée au Bureau. En cas de refus, les pièces concernées n'apparaîtront pas dans le répertoire.

Déroulement

- La CMF communique chaque année les coordonnées des membres des commissions aux éditeurs. Les membres de commissions reçoivent les nouveautés dont ils restent propriétaires. Le Centre de documentation de la CMF reçoit également ces nouveautés durant l'année ainsi que des partitions spontanées de compositeurs non commercialisés ;
- Les membres de commissions étudient les partitions et méthodes reçues. Ils élaborent leur choix avant les réunions ;
- Les commissions sont invitées à se réunir à distance pour confronter leurs propositions ;
- La CMF publie chaque année les répertoires conseils à la rentrée.

Fréquence des réunions

- La CMF, dans un souci de développement durable et de bonne gestion de temps et budgétaire, encourage les réunions annuelles à distance par visio ou téléconférence.
- La CMF, dans la mesure de ses moyens, rassemble les membres de toutes les commissions une fois tous les quatre ans dans l'année suivant l'assemblée générale portant les élections. Cette réunion a pour but de :
 - Créer du lien entre les membres des commissions ;
 - Communiquer sur les différents travaux de la CMF ;
 - Croiser les expériences ;
 - Travailler ensemble sur les objectifs pédagogiques de la CMF.